

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	11
- votants	11
- absents	2

Date de convocation :

09/12/2025

Date d'affichage :

09/12/2025

De la commune de ST-JEAN-ST-NICOLAS

Séance du lundi 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 décembre 2025 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Thierry BAUD – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL

Absents : Michel PRETI – Déborah BELIN

VOTE

- POUR	11
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION N°098/2025 : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET PRINCIPAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget primitif de la commune de St-Jean-St-Nicolas,

Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2025 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	- 22 000 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	- 22 000 €			
D-203 : Frais d'études, recherche et développement et frais d'insertion		+ 22 000 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		+ 22 000 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	- 22 000 €	+ 22 000 €		
TOTAL GÉNÉRAL	0,00€			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'AUTORISER la décision modificative proposée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,

Rodolphe PAPET

16 DEC. 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du